

# Volleyball

## Complexe sportif Claude-Robillard

Défi sportif AlterGo 2022  
Règlements de sports scolaires



DÉFI SPORTIF  
ALTERGO

# RÈGLEMENTS VOLLEYBALL

## 1 – Les équipes

- Nombre d'équipes maximum :
  - 12 équipes au niveau primaire
  - 4 équipes au niveau secondaire division D
  - 8 équipes par division secondaire A, B et C
- Les équipes peuvent être mixtes.
- Nombre limite de joueurs : 12 joueurs par équipe.
- Il doit y avoir 6 joueurs en tout temps sur le terrain.

## 2 – Dimensions du terrain et équipement

- Le terrain mesure 18 mètres de longueur par 9 mètres de largeur. Il est délimité par des cônes orange aux extrémités.
- La hauteur réglementaire pour le filet est de 2,15 mètres.
- Une ligne à 2 mètres du filet placée en plein centre du terrain délimite la zone de service.

## 3 – Équipement pour la partie

- Le ballon utilisé pour le primaire A et B ainsi que les divisions B et C au niveau secondaire est une baudruche orangée en latex avec valve athlétique gonflée à 24 pouces.
- Le ballon utilisé pour le primaire C et la divisions D au niveau secondaire est une baudruche régulière (blanche) en latex avec valve standard gonflée à 24 pouces.
- Le ballon utilisé pour la division A au niveau secondaire est une baudruche orangée en latex avec valve athlétique gonflée à 20 pouces.

## 4 – Divisions

- Les divisions sont déterminées selon les inscriptions, le nombre d'équipes ainsi que les résultats de l'année précédente.
- Si une équipe est mal classée, elle sera disqualifiée. Un match amical sans pointage pourra alors avoir lieu. La victoire sera accordée à l'équipe bien classée. Le pointage de 3-0 lui sera attribué.

### 4.1 – Volleyball primaire – division C

- Déplacements lents et parfois avec un délai de réaction.
- Utilisation occasionnelle ou fréquente d'une seule main pour les frappes.
- Peu ou pas de passes.
- Double touche peu comprise.
- Habilités limitées (coordination, déplacements, vitesse de réaction).

### 4.2 – Volleyball primaire – division B

- Déplacements en dessous du ballon.
- Utilisation des deux mains pour les frappes.
- Utilisation occasionnelle des manchettes.
- Peu de passes
- Double touche comprise.
- Orientation appropriée lors des frappes (vers où l'athlète veut frapper le ballon).

### 4.3 – Volleyball primaire – division A

- Déplacements efficaces et rapides.
- Utilisation des deux mains pour faire des touches.
- Utilisation occasionnelle des techniques plus avancées (manchette, bloc).
- Utilisation fréquente des passes.
- Capacité à s'orienter sur le terrain pour effectuer les frappes.

#### 4.4 – Volleyball secondaire – division D

- Déplacements lents et parfois avec un délai de réaction.
- Utilisation occasionnelle ou fréquente d'une seule main pour les frappes.
- Élèves parfois statiques.
- Double touche peu comprise.
- Habilités limitées (coordination, déplacements, vitesse de réaction).

***Note : Il y a des athlètes en fauteuil roulant et en marchettes dans cette catégorie.***

#### 4.5 – Volleyball secondaire – division C

- Déplacements lents et parfois avec un délai de réaction.
- Utilisation occasionnelle ou fréquente d'une seule main pour les frappes.
- Double touche comprise.
- Habilités limitées (coordination, déplacements, vitesse de réaction).

#### 4.6 – Volleyball secondaire – division B

- Déplacements en dessous du ballon.
- Utilisation des deux mains pour les frappes.
- Utilisation occasionnelle des manchettes.
- Peu de passes, mais support des coéquipiers.
- Double touche comprise.
- Orientation appropriée lors des frappes (vers où l'athlète veut frapper le ballon).

#### 4.7 – Volleyball secondaire – division A

- Déplacements efficaces et rapides.
- Utilisation des deux mains pour faire des touches.
- Utilisation occasionnelle des techniques plus avancées (manchette, bloc).
- Capacité à s'orienter sur le terrain pour effectuer les frappes.

## 5 – Règlements généraux

- Les parties sont d'une durée de 15 minutes à temps continu, pointage illimité.
- Un tirage au sort déterminera quelle équipe commencera avec le ballon.
- Seuls le capitaine et l'entraîneur sont autorisés à parler à l'arbitre.
- Il n'est pas nécessaire d'effectuer le service pour marquer des points; un point est fait à chaque échange.
- Un ordre de rotation devra être établi par l'entraîneur avant le début de la rencontre et devra être respecté tout au long de la partie. Tous les joueurs de l'équipe devront en faire partie.
- Lors du service, le ballon doit être frappé (en contact) et non lancé par-dessus le filet.
- L'équipe qui a le service et qui marque un point doit obligatoirement faire une rotation.
- Le service se fait en position 5 (voir le schéma ci-après). Un service qui touche le filet est considéré comme valide et l'échange se poursuit.
- Au service, le joueur ne doit pas toucher ou dépasser la ligne de 2 mètres. Pour les joueurs en fauteuil roulant, les roues arrières sont utilisées comme point de référence.
- Un point sera accordé à l'équipe adverse si un joueur dépasse la ligne médiane.
- Un point sera accordé à l'équipe adverse si un joueur touche le filet.
- Un maximum de 3 touches est permis avant d'envoyer le ballon dans la zone adverse.
- Un joueur ne peut pas toucher au ballon deux fois consécutives (double touche).
- Pour qu'une touche soit considérée légale, elle doit être faite avec le haut du corps (à partir de la taille). Les joueurs en fauteuil pourront effectuer une touche à partir des genoux.
- Le fauteuil roulant fait partie intégrale du joueur. Ainsi, si le ballon entre en contact avec le fauteuil, ce sera considéré comme une touche.

- Le «bloc» équivaut à une touche et le joueur en question ne peut pas toucher à nouveau au ballon avant qu'un de ses coéquipiers n'ait fait une «touche».
- Le bloc est interdit lors des services.
- Si le ballon touche un obstacle situé au plafond (ex : panier de basket), il n'y a aucun point accordé et le point est rejoué.
- Un point sera accordé à l'équipe adverse si le ballon est envoyé directement au plafond.
- Les poteaux ne font pas partie de l'aire de jeu, si un ballon les touche, il sera considéré à l'extérieur du terrain et un point sera accordé à l'équipe adverse.
- Un ballon est considéré en jeu s'il tombe sur une ligne ou sur un des cônes.
- Le match prend fin immédiatement lorsque le timbre sonore se fait entendre.
- L'entraîneur et les accompagnateurs ne peuvent pas s'impliquer physiquement durant la partie. Une dérogation pour le service peut être acceptée pour un athlète dans la division D ou avec des limitations physiques au niveau des membres supérieurs, ne permettant pas de lancer le ballon lui-même.
- Tout contact avec le ballon équivaut à une touche.

## 6 – Pointage pour le classement général

Résultat de la partie	Nombre de points
<b>Victoire</b>	5 points
<b>Nul</b>	3 points
<b>Défaite</b>	1 point

Si une équipe n'est pas présente sur l'aire de jeu au moment du timbre sonore indiquant le début de la partie, elle sera automatiquement déclarée perdante.

En plus d'accumuler 5 points, l'équipe victorieuse récoltera un pointage de 5-0, afin de départager une éventuelle égalité au classement. Toutefois, lors de la première partie du tournoi, une équipe bénéficie d'un sursis de 5 minutes et peut ainsi disputer la rencontre selon le temps prévu à l'horaire.

Si un écart de 10 points sépare les deux équipes, le pointage cesse d'être cumulé tant que cet écart n'est pas réduit. Toutefois, la partie se poursuit jusqu'à la fin du temps de jeu réglementaire.

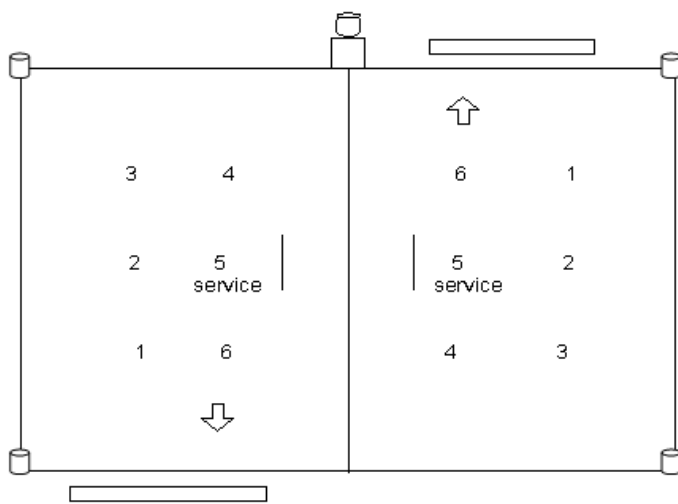
## 7 – En cas d'égalité en demi-finale et en finale

Un point supplémentaire sera joué en continu avec le jeu.

## 8 – En cas d'égalité à la fin du tournoi

- Le résultat de la partie entre les 2 équipes à égalité sera considéré.
- Si l'égalité persiste, le total des points «contre» sera considéré.
- Si l'égalité persiste, le différentiel des points «pour» et des points «contre» sera considérés.
- Si l'égalité persiste toujours, un point sera joué entre les 2 équipes. Un tirage au sort déterminera l'équipe qui fera le service.

## 9 – Exemple de rotation





François Girouard  
Coordonnateur à la programmation sportive  
514 933-2739, ext. 242  
[francoisg@altergo.ca](mailto:francoisg@altergo.ca)

Jeremie Brisebois  
Directrice, sports et développement  
514 933-2739, ext. 221  
[jeremie@altergo.ca](mailto:jeremie@altergo.ca)



**defisportif.com**  
#toujoursensemble